



INTERNATIONAL ASSOCIATION OF
JUMPING RIDING AMBASSADORS
WWW.AJAMBASSADORS.COM

RÈGLEMENT

EUROPA CUP pour les membres de l'AJA, version 2018

1. Idée et concept

1.1 Définition

L'AJA (= International Association of Jumping Riding Ambassadors) organise, pour ses membres et pour une durée indéterminée, une épreuve internationale du grand tour (environ 1,20 m) comportant deux formules :

formule I : les épreuves qualificatives de l'Europa Cup avec classement annuel ;

formule II : la finale de l'Europa Cup.

1.2 Objectif

L'objectif de l'Europa Cup est de faire connaître la Classe Ambassadors (cavalières et cavaliers à partir de 45 ans) et lui conférer une notoriété. De plus cette Coupe doit offrir aux participants aux concours AJA des objectifs majeurs dans le sport hippique et permettre aux organisateurs de faire une publicité attrayante pour leur évènement.

1.3 Mode de réalisation

Chaque organisateur d'un concours international AJA organisera une compétition Europa Cup qui servira à la fois d'épreuve comptant pour le classement annuel de l'Europa Cup et d'épreuve qualificative pour la finale de la l'Europa Cup. L'année de l'Europa Cup ne coïncide pas avec l'année calendrier, mais s'étend de la dernière finale en date à la prochaine finale.

2. Épreuves d'évaluation et de qualifications.

2.1 Réalisation des épreuves de qualification

L'organisateur organisera de manière analogue à la Challenge Cup une épreuve dénommée « Europa Cup » qui comportera deux manches différentes au chrono, barème A, sans barrage, conformément aux articles FEI 273.1, 2.1, 3.3 et 4.3. Trente minutes de pause maximum et une nouvelle reconnaissance du parcours suivront la première manche.

La deuxième manche sera plus courte et suivra un parcours différent.

Tous les athlètes qui n'ont pas été éliminés ou n'ont pas abandonné au cours de la première manche prendront le départ de la seconde dans le sens inverse de leur classement intermédiaire. Les points obtenus lors des deux manches et le temps réalisé au cours de la seconde manche comptent pour le classement.

Les seize meilleurs athlètes seront classés. Les seize meilleurs athlètes obtiendront des points.

Un cheval par cavalier.

2.2 Conditions de participation à l'Europa Cup

L'Europa Cup est classée comme une compétition AJA.

Pour participer aux classes désignées comme compétitions AJA, les athlètes doivent être des membres actuels de l'AJA (avec la cotisation entièrement payée dans l'an-

née en cours), des candidats à l'adhésion à l'AJA, ou des coureurs invités par les organisateurs.

Seuls les membres de l'AJA qui sont inscrits pour l'Europa Cup et qui ont payé leur cotisation pour l'année en cours sont éligibles.

Les athlètes qui ont déjà été membres de l'AJA et qui ont été exclus par l'assemblée générale de l'AJA pour quelque raison que ce soit ne sont pas autorisés à participer.

Les chevaux doivent avoir participé à une épreuve Grand Tour la veille de cette compétition.

Des points sont attribués pour la qualification et / ou le classement de l'Europa Cup pour l'AJA aux membres qui sont inscrits à l'Europa Cup et qui ont payé leur cotisation pour l'année en cours.

Chevaux âgés de 6 ans et plus.

2.3 Remise de prix et dotation de l'Europa Cup

Indépendamment du nombre de participants au départ, les 16 meilleurs athlètes au moins sont classés. L'organisateur leur décernera les prix en nature habituels et l'AJA remettra une plaque aux meilleurs seize athlètes. Le vainqueur reçoit le prix d'honneur AJA.

3. **Classement annuel**

3.1 Classement de l'Europa Cup en tant qu'épreuve de qualification

Indépendamment du nombre de participants classés par l'organisateur, seuls les seize premiers participants à l'Europa Cup obtiendront des points. Les participants éliminés ne reçoivent aucun point.

Le nombre de participants n'a pas d'influence sur les points.

Barème des Points

Rang	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
points	20	17	15	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

3.2 Calcul du classement annuel

Le classement est fait en additionnant le nombre de points acquis dans les épreuves de qualification. Seul le cavalier reçoit des points, pas le cheval. En cas d'égalité de classement, on additionne le nombre de points des rangs correspondants et on le divise par le nombre de classés ex-aequo. En cas d'égalité de points au terme de l'épreuve finale, c'est

- le nombre de premières places ;
- le nombre de deuxièmes places ;
- le nombre de troisièmes places ;
- etc.

qui est décisif.

La Commission Technique de l'AJA a la possibilité de limiter la quantité des résultats valides par saison.

3.3 Prix pour le classement annuel

Les 16 premiers cavaliers du classement annuel reçoivent des prix d'honneur de l'AJA.

3.4 Remise des Prix du Classement annuel.

La remise des prix du classement annuel a lieu au cours de l'évènement final.

4. **Finale**

4.1 Conditions de participation à la Finale

En principe, tous les athlètes qui ont obtenu au moins 1 point sont qualifiés pour la Finale. Cependant, seulement un maximum de 8 athlètes par pays peut prendre le départ. Donc si plus de 8 athlètes d'un même pays ont obtenu des points, malgré tout seulement 8 athlètes qualifiés peuvent participer à la Finale : en principe les 8 meilleurs de la qualification. Au cas où un ou plus de ces 8 qualifiés renonceraient à participer, on passerait automatiquement aux meilleurs suivants.

Au cas où plusieurs athlètes d'un pays se trouveraient au 8^{ème} rang, avec le même nombre de points, ils auraient tous le droit de participer. Si, dans un tel cas, un des athlètes qualifiés ne pouvaient pas se présenter, les suivants ne pourront se présenter que si le nombre de 8 n'est pas complet.

Indépendamment qu'ils se soient qualifiés ou pas, 8 membres AJA du pays organisateur qui sont inscrits dans l'Europa Cup ont le droit de participer.

De plus, sont qualifiés d'office le/la gagnant/e du classement annuel actuel et le /la gagnant/e de la Finale de l'année antérieure. Au cas où un des gagnants renonceraient, personne ne pourrait se qualifier à sa place.

Le cheval ne doit pas se qualifier pour la Finale.

Les athlètes doivent concourir sur le même cheval lors de toutes les épreuves de la finale.

Les chevaux qui participent à la finale ne peuvent concourir qu'au warm-up le premier jour de cet événement et aux deux compétitions de la finale l'Europa Cup.

Exception : si un athlète est exclu ou a abandonné le concours lors de la Ambassadors Cup AJA par équipe, il est autorisé à participer aux autres épreuves de ce CSIV-B au cours des journées suivantes (une épreuve par jour).

4.2 Déroulement des épreuves finales

Le vainqueur et les quinze coureurs suivants de la finale de l'Europa Cup seront classés à partir de quatre tours au barème A (deux manches de la compétition par équipe du Grand Tour + deux manches de l'Europa Cup).

La première compétition comptant pour la finale de l'Europa Cup est la compétition par équipe et se déroulera selon l'article 265.2 de la FEI et les spécifications suivantes : deux manches sur le même parcours, dix à douze obstacles, hauteur de 1,20 m, largeur de 1,30 m, pas de rivière. Vitesse : 350 m / minute.

Les athlètes qualifiés qui ne font pas partie d'une équipe participeront à la compétition par équipe du Grand Tour en tant que participant individuel.

Tous les participants à la finale qui ne sont pas éliminés au premier tour de la compétition par équipe du Grand Tour peuvent participer au deuxième tour, soit en tant que membre de l'une des six meilleures équipes, soit en tant que participant individuel. L'ordre de départ des participants individuels sera décidé par tirage au sort et commencera avant les équipes.

Tous les athlètes qui n'ont pas été éliminés ou qui n'ont pas abandonné dans la compétition par équipe se qualifient pour la deuxième compétition de la Finale de l'Europa Cup le dernier jour.

La deuxième compétition comptant pour la finale de l'Europa Cup se déroulera conformément aux articles 273.1, 2.1, 3.3.1 et 4.3 de la FEI avec deux manches différentes et un barrage.

Premier tour : barème A au chronomètre. Onze à douze obstacles, hauteur de 1,20 m, largeur e 1,30 m et pas de rivière. Vitesse : 350 m / minute

Ordre de départ à l'inverse du classement (pénalités / temps) après la première compétition comptant pour la finale (compétition par équipe)

Après le premier tour, il y aura une pause de trente minutes maximum et un nouveau parcours d'inspection. Le deuxième tour sera raccourci et sur un nouveau parcours. Tous les athlètes qui n'ont pas été éliminés ou qui n'ont pas abandonné la compétition au premier tour participeront au deuxième tour.

Deuxième tour : barème A au chronomètre. Neuf à dix obstacles, hauteur de 1,20 m et largeur de 1,30 m, pas de rivière. Vitesse : 350 m / minute

Ordre de départ à l'inverse du classement intermédiaire après la compétition par équipe et le premier tour de la deuxième compétition de la finale de l'Europa Cup.

En cas d'égalité de points après quatre tours, il y aura un barrage au chnonomètre pour déterminer les trois premiers classés.

Barrage : barème A au chronomètre. Ordre de départ comme au deuxième tour de la deuxième compétition.

Pour les autres classés, le temps du deuxième tour de la deuxième compétition de la finale de l'Europa Cup sera retenu.

Un cheval par athlète. Toutes les compétitions de la finale doivent être courues avec le même cheval.

Recommandations pour le calendrier la finale de l'Europa Cup :

option I:

Premier jour matin: inspection vétérinaire

Premier jour après-midi: warm-up - épreuve d'échauffement

Deuxième journée: Première manche de la compétition n°1: 1^{ère} manche de l'Ambassadors Cup par équipe

Troisième journée: Deuxième manche de la compétition n°1: 2^{ème} manche de l'Ambassadors Cup par équipe

Quatrième jour: Compétition n°2: Europa Cup en deux manches.

option II:

Premier jour matin : inspection vétérinaire

Premier jour après-midi: warm-up - épreuve d'échauffement

Deuxième journée: compétition n°1: Deux manches de l'Ambassadors Cup par équipe

Troisième jour: jour de repos

Quatrième jour: Compétition n°2 : Europa Cup en deux manches.

4.3 Liste des participants de la Finale

La Commission Technique prépare immédiatement après le dernier concours avant la Finale une liste de tous les participants qualifiés par pays et des participants en réserve.

4.4 Cérémonie de remise des prix pour l'épreuve finale

La cérémonie de remise des prix pour l'Ambassadors Cup AJA par équipe se déroulera directement après l'épreuve. Les prix en nature seront décernés par l'organisateur. L'AJA remettra des prix honorifiques et vingt-quatre plaques aux vainqueurs.

La cérémonie de remise des prix de l'Europa Cup se tiendra immédiatement après la finale de l'Europa Cup. Indépendamment du nombre de participants, les seize meilleurs athlètes du classement final recevront des prix honorifiques de la part de l'AJA ainsi que des prix en nature et des plaques de la part de l'organisateur.

Aucune cérémonie distincte de remise des prix n'est prévue pour la finale de l'Europa Cup.

4.5 Annulation de la Finale

Au cas où moins de 10 participants qualifiés ou athlètes de moins de 3 Nations s'inscrivent à la Finale, celle-ci n'aura pas lieu.

5. Généralités

5.1 Concours de qualification et finale

Le calendrier du concours et les organisateurs des épreuves de l'Europa Cup sont proposés annuellement par le conseil d'administration de l'AJA et approuvés par son assemblée générale annuelle. L'organisateur de la finale est sélectionné par le conseil d'administration de l'AJA.

5.2 Permutation avec la Challenge Cup

Tous les membres de l'AJA peuvent permutation une fois par année leur participation l'Europa Cup et à la Challenge Cup. Cette permutation doit être notifiée à la commission technique avant la clôture des inscriptions au prochain concours. En cas de permutation, il n'est pas possible de faire valoir les points accumulés lors d'une coupe pour une autre.

5.3 Exclusion en cas de sanctions

Les athlètes exclus de leur FN pendant l'année de l'Europa Cup sont éliminés du classement. De plus, la commission disciplinaire de l'AJA peut exclure des athlètes pour des raisons exceptionnelles.

5.4 Avant-programmes

Les avant-programmes doivent être présentés à temps pour examen à la commission technique de l'AJA, avant d'être soumis à la FN compétente.

5.5 Administration

La commission technique de l'AJA désignera un ou plusieurs membres pour administrer l'Europa Cup. Ceux-ci sont responsables de la communication entre l'AJA, les organisateurs, les athlètes et les sponsors éventuels.

5.6 Service de résultats

La commission technique de l'AJA maintiendra un service de résultats qui évaluera les classements des épreuves de l'Europa Cup, ajustera le classement général intermédiaire et établira le classement final. Le classement actuel sera publié sur Internet à l'adresse www.ajambassadors.com.

5.7 Sponsoring

Un ou plusieurs sponsors peuvent être invités à financer les prix en nature et/ou à aider les athlètes originaires des pays voisins d'Europe de l'Est (remboursement des frais de déplacement).

5.8 Publicité/relations publiques

Les organisateurs des épreuves de l'Europa Cup mettront tout en œuvre pour permettre la couverture médiatique de l'Europa Cup, de ses préparatifs à sa clôture, et pour que l'événement soit reconnu.

5.9 Divers

Pour tous les cas non réglementés par le présent règlement, le directeur technique de l'AJA, présent, prendra les décisions opportunes de façon à trouver une solution juste et correcte en faveur du sport, en conformité avec les dispositions de la FEI et avec l'accord du jury.

5.10 Validité du règlement

Le présent règlement constitue la treizième version datée du **10^{ième} janvier 2018** et remplace le règlement du 1^{ier} août 2014 et toutes les autres versions. En cas de différences dans les traductions, c'est la version anglaise qui s'applique.

Le **10^{ième} janvier 2018**